Si l'enfant est en âge préscolaire ou scolaire, un examen préventif est indiqué si l'on constate qu'il :

- trébuche souvent, est maladroit, saisit mal les objets
- rapproche fortement livres et objets de ses yeux
- se place très près du téléviseur
- plisse les deux yeux pour mieux voir l'écran ou le tableau noir
- voit flou lors de la lecture et/ou de l'écriture
- ne suit pas les lignes en écrivant
- ferme souvent les yeux à la lecture, l'écriture ou en regardant la télévision
- se plaint de fatigue lors de la lecture et/ou de l'écriture, de brûlure ou de larmoiement des yeux
- se plaint souvent de maux de tête
- voit parfois double
- a des problèmes de concentration

Même si vous ne remarquez rien chez votre enfant mais que des troubles oculaires existent dans votre famille (personnes qui louchent, porteurs de lunettes), il est conseillé de consulter pour un examen oculaire préventif. Cet examen est pris en charge par la caisse maladie.

Si vous avez des questions ou recherchez plus d'informations, adressez-vous à un/une orthoptiste.

Vous trouverez la liste des cabinets d'ophtalmologie, des centres et des cliniques ophtalmologiques employant un/une orthoptiste sur le site internet de Swiss Orthoptics, rubrique « trouver un orthoptiste ».

BROCHURE ÉDITÉE PAR

Swiss Orthoptics – www.orthoptics.ch
3ème parution corrigée 2018

SPONSOR

medilas ag

SWISS ORTHOPTICS

LES YEUX DE VOTRE ENFANT NOUS CONCERNENT

IMPORTANCE D'UN TEST DE DÉPISTAGE

- Votre enfant saisit-il mal les objets?
- Est-il souvent maladroit dans son comportement?
- A-t-il des difficultés pour la lecture et/ou l'écriture?

Ces signes peuvent être le fait d'un trouble de la vision, lui-même non décelable à l'œil nu, mais qui peut être traité dans la plupart des cas.

TROUBLE DU DÉVELOPPEMENT DE LA VISION

La vision et la collaboration entre les deux yeux se développent en grande partie lors de la première année de vie mais restent néanmoins fragiles jusqu'à l'âge de dix ans environ. Les facteurs affectant le développement de la vision entraînent un handicap visuel.

En cas de strabisme par exemple, votre enfant n'utilise activement qu'un seul de ses deux yeux pour voir. L'œil qui louche ne développe pas normalement son acuité visuelle ; il en résulte une faiblesse de vue.

Le risque de découvrir trop tardivement une telle faiblesse de vue est moindre chez les enfants atteints d'un strabisme évident ; mais pour des petites déviations strabiques peu visibles pour un profane, ce risque est bien réel. La faiblesse de vue est alors décelée trop tard et une amélioration, même au prix d'une thérapie intensive, n'est alors pratiquement plus possible.

Cependant les faiblesses de vue ne sont pas toutes dues à un strabisme. Citons par exemple les vices de réfraction tels que la myopie, l'hypermétropie ou l'astigmatisme qui empêchent ou gênent le développement normal de l'acuité visuelle.

COMMENCER UN TRAITEMENT LE PLUS TÔT POSSIBLE

Pour assurer le succès d'un traitement des troubles visuels infantiles, il est impératif de les déceler précocement et d'agir. En effet, une faiblesse de vue découverte et traitée le plus tôt possible donne le maximum de chances de récupération d'une acuité visuelle normale, évitant ainsi des dommages irréparables à long terme.

Les orthoptistes sont formé(e)s spécialement pour un tel dépistage précoce et exécutent professionnellement ces examens de dépistage qui peuvent être réalisés dès l'âge de quatre mois déjà.

QUI SOMMES-NOUS?

Les orthoptistes diplômé(e)s traitent des personnes de tous âges dans les domaines de la prévention, du diagnostic, du traitement et de la réadaptation et attachent une grande importance aux tests de dépistage chez l'enfant.

Les orthoptistes sont formé(e)s pour le diagnostic et le traitement du strabisme, les faiblesses de vue, les déficits de la collaboration des deux yeux, le tremblement des yeux et le dysfonctionnement des muscles oculaires.

Les orthoptistes sont capables de diagnostiquer et traiter les troubles du développement de la vision de votre enfant.

Les orthoptistes exercent en cabinet privé, dans des centres et des cliniques ophtalmologiques ou dans des cliniques de réadaptation en collaboration étroite avec les ophtalmologues.

NÉCESSITÉ D'UN EXAMEN ORTHOPTIQUE

Le strabisme n'est pas un défaut esthétique qui se corrige tout seul avec le temps. Dans la plupart des cas, il en résulte une faiblesse de vue.

Un défaut visuel infantile qui n'est pas découvert et traité à temps peut engendrer une faiblesse de vue qui ne pourra plus être corrigée ainsi qu'une perte de la vision binoculaire et tridimensionnelle.

De tels déficits peuvent, entre autres, limiter le choix professionnel.

En outre, surtout lors de faiblesse de vue touchant un seul œil ou lorsque le strabisme est très petit, il n'y a souvent pas de signe alarmant manifeste.

Les observations suivantes doivent faire penser à un trouble du développement oculaire et demandent un examen approfondi :

- strabisme dès l'âge de six mois (un strabisme ne s'élimine jamais de lui-même avec le temps!)
- tremblement des yeux
- yeux souvent irrités
- couleur grisâtre de la pupille
- un œil ou les deux yeux paraissent particulièrement grands
- abaissement de la paupière d'un œil
- mobilité oculaire réduite
- grande sensibilité à la lumière
- frottement fréquent des yeux
- clignement fréquent des yeux
- un œil fermé par intermittence
- tête penchée anormalement